

Adresse de la société populaire de Lunéville qui adresse à la Convention un extrait de la séance du 9 ventôse qui annonce le don du 9e régiment de chasseurs à cheval, lors de la séance du 14 germinal an II (3 avril 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société populaire de Lunéville qui adresse à la Convention un extrait de la séance du 9 ventôse qui annonce le don du 9e régiment de chasseurs à cheval, lors de la séance du 14 germinal an II (3 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) pp. 62-63;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1969\\_num\\_88\\_1\\_28900\\_t1\\_0062\\_0000\\_13](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_28900_t1_0062_0000_13)

---

Fichier pdf généré le 30/01/2023

tyrannie. Nous n'attachons aucun prix à cette offrande et à celles que nous avons déjà faites, tant que la République, tant que la patrie aura des besoins, qu'elle dispose de tout jusqu'à la dernière goutte de notre sang. Vive la République, vive la Montagne, vivent les braves Montagnards auxquels nous vouons de nouveau l'attachement le plus inviolable.»

LORIUS (*ex-présid.*), BOUDIER (*secrét.*),  
CHATDUISE (*secrét.*).

## b

[*Ambérieu, 25 pluv. II*] (1).

« Représentants,

Les soldats républicains triomphent des efforts des tyrans de l'Europe. Ils poursuivent leurs vils esclaves jusque dans leurs foyers et délivrent le sol français de leur présence; nos marins, aussi intrépides qu'eux, font une guerre aussi heureuse aux féroces Anglais en leur prenant des vaisseaux qui nous serviront à faire une descente chez eux. Mais ces succès seraient infructueux sans la mâle vigueur que vous avez donnée au Gouvernement par la loi révolutionnaire du 14 frimaire. Les sans-culottes d'Ambérieu l'ont acceptée avec transport, la font connaître au peuple et en maintiennent la sévère exécution. A la voix de la patrie, qui a besoin de cavalerie, les sans-culottes d'Ambérieu ont, sur le champ, armé, habillé et monté un cavalier pris parmi eux.

Nos braves défenseurs manquent-ils des objets les plus nécessaires, un Registre est ouvert pour recevoir les dons des citoyens de la commune et l'on dépose aussitôt sur l'autel de la patrie savoir: 252 chemises, 54 paires de bas, 32 paires de guêtres, 4 paires de culottes, 3 gilets, 8 paires de souliers. Le tout a été remis au district.

Les sans-culottes d'Ambérieu applaudissent à vos glorieux travaux, vous invitent à rester à votre poste jusqu'à ce que les peuples abusés, secouant le joug de leurs tyrans, admirent et respectent notre indépendance.»

MONTLUZIN (*présid.*), MONTAGNAT (*secrét.*),  
J. BONNET (*secrét.*).

## c

[*Rochechouart, s. d.*] (2).

« Citoyens représentants,

Toujours animée des sentiments républicains, la Société populaire de Rochechouart vient de fournir à la patrie un cavalier monté, équipé et armé. Elle a déposé en même temps à l'administration du district de St. Junien 300 chemises, 45 paires de bas, 16 habits bleus, 4 habits écarlates, 3 aulnes de drap Silésie, 1 paire de guêtres noires, un manteau et 20 livres de charpie.

Citoyens représentants, point de paix que la coalition ne soit détruite, que l'orgueil de la fière Albion ne soit abattu, que la supériorité

que cette puissance n'a acquise sur les mers que par sa politique et par la faiblesse des tyrans de France et d'Espagne, et non par les moyens d'une force réelle et prépondérante, ne soit entièrement évanouie. Alors, citoyens, vous procurerez une paix durable à la République et elle jouira avec gloire de ses bienfaits.»

LEGROS-PUISSEGNY, J. B. SIMON.

## 10

La société populaire d'Alençon demande l'arrestation et le séquestre des biens de tous ceux qui ne se sont absentés de leur domicile que pour aller attendre, ou plutôt provoquer la contre-révolution dans les grandes communes de la République; elle indique un moyen sûr pour les découvrir.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de salut public (1).

## 11

Celle de Coligny, district de Bourg-Régénéré, fait part à la Convention nationale que le citoyen Leroi, l'un de ses membres, a fait don à la patrie, d'un calice et d'une patène d'argent, et qu'il abandonne pour tout le temps de la guerre une pension de 800 livres avec les arrérages, qui lui a été accordée pour 34 années de service. Le brevet est joint à la lettre.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de liquidation (2).

## 12

La société populaire de Lunéville adresse à la Convention nationale un extrait de sa séance du 9 ventôse, qui est une nouvelle preuve que les soldats français savent allier les vertus sociales à la vertu guerrière.

Les escadrons en campagne du 9<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval avaient reçu des représentants du peuple près l'armée du Rhin, à titre de gratification, une somme de 1129 liv.; ils l'ont adressée au commandant du dépôt du régiment, et ont chargé cet officier d'inviter la société populaire à l'employer au soulagement de leurs frères pauvres ou malheureux.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[*Lunéville, 23 vent. II*] (4).

« Citoyen président,

La Société populaire de Lunéville adresse à la Convention nationale l'extrait ci-joint de sa séance du 9 courant; elle reconnaît dans la démarche du 9<sup>e</sup> régiment des chasseurs à che-

(1) C 297, pl. 1021, p. 15 et 16. B<sup>in</sup>, 16 germ. (suppl<sup>t</sup>).

(2) C 297, pl. 1021, p. 17. B<sup>in</sup>, 16 germ. (suppl<sup>t</sup>).

(1) P.V., XXXIV, 380. J. Sablier, n° 1236; J. Mont., n° 142. B<sup>in</sup>, 14 germ. (suppl<sup>t</sup>).

(2) P.V., XXXIV, 380. B<sup>in</sup>, 17 germ. (suppl<sup>t</sup>).

(3) P.V., XXXIV, 381. B<sup>in</sup>, 23 germ. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>).

(4) C 299, pl. 1053, p. 27, 41.

val cette louable émulation qui caractérise l'esprit républicain. L'acte de bienfaisance qui en est résulté nous a paru digne d'être connu; nous espérons que nos Législateurs, en partageant notre reconnaissance, applaudiront au vœu que nous leur transmettons, de donner à cet éclat de patriotisme toute la publicité qu'il mérite. S. et F.»

THOMAS (*présid.*), BENDER (*secrét.*),  
CUNY (*secrét.*).

[*Extrait des reg. de la Sté popul. Séance du 9 vent. II.*]

Le commandant du dépôt du 9<sup>e</sup> régiment des chasseurs à cheval est monté à la tribune et a dit que les escadrons en campagne du régiment dont il commande le dépôt, avaient reçu à titre de gratification de la part des représentants du peuple près l'armée du Rhin une somme de 1129 liv.; qu'ils avaient résolu d'employer cette somme au soulagement de leurs frères malheureux et pauvres; qu'en conséquence, ils la lui avaient adressée pour la verser dans la caisse de la Société de Lunéville; qu'il venoit s'acquitter de cette mission avec d'autant plus de plaisir qu'il étoit journellement témoin de la justice, que la Société met dans la distribution de ses secours.

La Société après avoir applaudi à l'humanité et au désintéressement des chasseurs à cheval du 9<sup>e</sup> régiment, arrête à l'unanimité qu'elle reçoit avec reconnaissance leur offrande de 1129 liv., qu'il sera fait mention honorable au procès-verbal de cet acte de bienfaisance qui prouve que les chasseurs du 9<sup>e</sup> régiment savent allier les vertus sociales à la valeur guerrière; qu'il en sera donné avis à la Convention nationale, par une adresse dont le Comité de correspondance s'occupera sans délai, qu'il a fait lecture de cet article à la séance de demain décadi et qu'extraît du même arrêté sera adressé au 9<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval en témoignage de la gratitude de la Société, que le même Comité écrirait en outre aux différents journalistes pour les inviter à insérer dans leurs journaux l'acte de bienfaisance du 9<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval.

Arrête en outre que l'extraît de l'arrêté pris dans la séance du 9 ventôse, et l'adresse qui sera faite à cet égard seront portés au commandant du dépôt à Lunéville, qui sera invité de le faire passer au Régiment. Les commissaires nommés à ce sujet sont les citoyens Varlet et Mehu.

P. C. C. : BENDER (*secrét.*), BURGUET (*secrét.*).

## 13

L'agent national de la commune de Commercy, département de la Meuse, envoie l'état des nombreuses offrandes faites par les habitants de cette commune.

*Suit l'état* : Argenterie des églises, y compris celle envoyée en 1792, 129 marcs 6 onces 5 gros; galon d'or et d'argent, 182 marcs; cuivre, 2426 livres; étain, 208 liv.; fer, 3021 livres; cloches, 7000 livres; en assignats, 744 liv.; tout le linge et tous les effets des repaires catholiques. Ca-

potes, 2; habits, 2; vestes, 4; culottes, 3 paires; chapeaux, 2; bonnets, 6; cols, 6; chemises, 78; draps, 44; bas, 13 paires; souliers, 23 paires; serviettes, 7; nappes, 14; charpie, 220 livres.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*Commercy, 6 vent. II*] (2).

« Point de paix, point de trêve avec les ennemis de la Liberté, avec les sangsues de l'humanité. Ne vous laissez pas, courageux Montagnards, de dévoiler aux yeux de l'univers les conspirateurs de toute espèce. Que toutes les têtes coupables tombent sous le glaive de la loi. Depuis 15 jours, j'ai traduit au tribunal criminel du département deux dragons du 1<sup>er</sup> régiment. Le premier, prévenu d'émigration depuis deux ans est rentré en France depuis 5 mois. Le second est prévenu de désertion avec son cheval d'escadron et aussi d'avoir tenu des propos alarmants tendant à avilir les biens nationaux, d'avoir eu des intelligences avec les ennemis de la liberté, en annonçant que son sol serait envahi dans 15 jours par les satellites et des-potes coalisés.

Délégué par l'administration du Département, sur arrêté du représentant du peuple Bô, à l'effet d'extraire des cavernes superstitieuses tout l'or, l'argent et métaux qui s'y étaient enfouis, j'ai déniché le physique dans 9 paroisses, mais le moral est resté et tout le temps que les chouettes qu'on appelle prêtres y séjourneront, l'esprit public de cette commune ne s'élèvera pas dans les campagnes à la hauteur de l'homme libre.

Hyacinthe Leroy, citoyen de cette commune a, le 27 brumaire, changé son nom en celui de Hyacinthe Le Républicain. Louis Ceillier, âgé de 9 ans, a renoncé au prénom de Louis, ce nom si détestable, et a pris celui de Régulus, le 18 frimaire.

[*Suit la nomenclature des offrandes énumérée ci-dessus*] :

[*Extraits des reg. de la comm., 11 et 27 brum., 1<sup>er</sup>, 18 et 27 frim. II*] (3).

[Ils sont relatifs aux offrandes et aux changements de noms signalés au p.-c.]

## 14

La société populaire de la Ferté-les-Bois, département d'Eure-et-Loir, invite la Convention nationale à ne quitter le gouvernail du vaisseau de l'Etat qu'au moment où elle l'aura conduit au port. Elle se plaint de ne recevoir le bulletin que deux fois par décade.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de correspondance (4).

(1) P.V., XXXIV, 381. B<sup>in</sup>, 17 germ. (suppl<sup>t</sup>).

(2) C 297, pl. 1021, p. 2.

(3) C 297, pl. 1021, p. 3 à 9.

(4) P.V., XXXIV, 382. B<sup>in</sup>, 16 germ. (suppl<sup>t</sup>); *Débats*, n<sup>o</sup> 566, p. 323.